

## ENTENTE DE DÉTAILLANT ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'INFORMATION

Nom du Programm	ne:			
INFORMATIONS SUR LE DÉTAILLANT				
Nom du Détailla	nt:			
Adresse du Détailla	nt:			
Ville, Provinc Code postal du Détailla				
Numéro de téléphone du Détailla	int:			
INFORMATIONS SUR LA TRANSACTION DE TEST				
Numéro de ca	rte:			
INFORMATIONS SUR LA TRANSACTION DE CRÉDIT				
Date/Heu	re:	Montant:		
Code d'autorisation	on:			
INFORMATIONS SUR LA TRANSACTION DE DÉBIT				
Date/Heu	re:	Montant:	ontant:	
Code d'autorisation	on:			
REPRÉSENTANT DU DÉTAILLANT	REPRÉSENTANT DU PROGRAMME	REPRÉS	REPRÉSENTANT DE EML.	
Nom en toutes lettres:	Nom en toutes lettres:	Nom e	Nom en toutes lettres:	
Signature:	Signature:	nature: Signature:		
Titre de fonction:	Titre de fonction:	Titre d	Titre de fonction:	
Date:	Date:	Date:	Date:	
Je voudrais recevoir une copie de ce formulaire:	Je voudrais recevoir und copie de ce formulaire			

La présente Entente, conclue entre le Détaillant et EML Payments Canada, Ltd., régit la participation du Détaillant au Programme de Cartes (« le Programme »). Selon le Programme, les détenteurs de carte ne peuvent se servir d'une carte (« la Carte ») pour payer des marchandises ou des services que chez les Détaillants invités et autorisés à participer au Programme. Ces CONDITIONS DE PARTICIPATION du Détaillant régissent la participation du Détaillant au Programme et à accepter la Carte comme mode de paiement en contrepartie de marchandises ou de services. Le Détaillant accepte les termes et conditions au verso de ce document et reconnaît les conditions suivantes:

- Le Détaillant consent à participer au Programme et à accepter la Carte comme mode de paiement en contrepartie de marchandises ou de services.
- La Carte a fait l'objet d'un test sur le terminal de point de vente du Détaillant. Le personnel du détaillant a été formé et comprend le procédé de traitement des Cartes y compris l'interdiction aux pourboires et consent à adhérer aux conditions au verso de ce document et aux procédures dans le guide de référence du Détaillant de EML qui vous a été remis.
- La Carte est administrée par EML. Le Détaillant doit contacter EML pour tout changement relatif à l'identifiant du Détaillant.
- Le Détaillant comprend qu'en traitant les Cartes prépayées du Programme, votre acquéreur appliquera des frais de traitement de transactions.
- Le Détaillant devrait suivre sa politique standard en ce qui se concerne les retours de marchandises achetés avec la Carte. Les crédits pour retours de marchandises peuvent prendre jusqu'à 7 jours avant d'être disponibles sur le compte de la Carte du client

Si vous avez des questions supplémentaires, s'il vous plaît contactez les bureaux du Programme de Carte ou EML.

## **PROGRAMME DE CARTES**

## Conditions de participation du détaillant

Pour participer au Programme, le Détaillant doit fournir le matériel capable de traiter des transactions pré autorisées en temps réel sur le Réseau («Réseau» signifie les réseaux de Visa®, MasterCard®, Discover®, American Express®, Cirrus, Plus, et/ou tout autre association ou système de transmission de transactions financières d'un réseau de cartes et leur règlement correspondant. Store Financial se réserve le droit de transférer le Programme à un autre Réseau.

- Le Détaillant doit informer son Acquéreur de cartes de réseau et ses processeurs délégués que leur emplacement de détail acceptera la Carte.
- La Carte contient un numéro de carte et un numéro de NIB appartenant à une série NIB dans le Réseau.
- · La carte n'est pas un produit de réseau et n'est pas assujettie aux dispositions des ententes d'acceptation touchant le traitement
- des cartes de réseau, y compris, par exemple, le traitement des réimputassions et des crédits. Le réseau ne dispose d'aucun recours à l'égard des transactions ou d'autres demandes découlant de l'utilisation de la Carte.
- Le Détaillant a la responsabilité de prendre des dispositions pour les services d'acceptation tels que le traitement et support concernant la Carte. Le Réseau ne garantit pas le paiement des transactions effectuées au moyen de la Carte.
- Les promotions relatives aux cartes de réseau et les avantages aux titulaires de carte ne s'appliquent pas, sauf si une carte de Réseau est également utilisée comme mode de paiement,
- par exemple, si la valeur de la carte ne couvre pas entièrement le montant de l'achat.
- La Carte-cadeau ne peut être échangée contre de l'argent comptant ou pour effectuer un paiement sur n'importe quel type de compte dû par le titulaire de carte au Détaillant.
- EML se réserve le droit, à sa entière discrétion, d'approuver ou d'interdire la participation d'un Détaillant au Programme, et de supprimer la participation d'un Détaillant du Programme. Le Détaillant se réserve le droit de refuser de participer au Programme, à moins que d'autres obligations contractuelles ne l'exigent.
- · La Carte ne sera pas acceptée par le Détaillant pour un montant qui dépasse le montant approuvé au moment de la transaction.
- · Les règlements forcés sont explicitement interdits et la Carte ne sera pas acceptée pour payer des pourboires ou des gratifications.
- Le Détaillant sera facturé ou retro facturé pour tout règlement qui dépasse le solde actuel sur la Carte ou qui résultent d'une transaction non autorisée.
- Nous conseillons au serveur de tracer une barre dans la section Pourboire du reçu, s'assurant ainsi que le client n'aura pas la possibilité d'y ajouter un pourboire.
- Si votre établissement accepte un pourboire et procède à une transaction qui excède les fonds disponibles sur la Carte prépayée, vous pourrez être facturé pour le montant excédant le solde disponible de la Carte.
- Le Détaillant reconnait et accepte de ne pas tenir le Réseau et ses membres responsables de toute réclamation, responsabilités, pertes, et dépenses provenant de ou en relation avec le Programme et qui sont causés par un acte ou par inaction du Détaillant ou à cause de la non-conformité du Détaillant à suivre ces termes et conditions.
- Le reçu de gauche affichant le code d'autorisation 1EMPTY signifie que le solde de la carte s'élève à zéro. Lorsque ce code s'affiche, tous les fonds de la carte ont été utilisés. Le reçu de droite affiche un solde de 50,00 \$. Le X dans le code d'autorisation correspond à la virgule.

NOM DU MARCHAND 123 MAIN STREET

E454589600000000 AA1A

DATE 05/01/09 HEURE 10:42 PM

**CODE D'AUTORISATION: 1EMPTY** 

MONTANT DUE \$100.00
POURBOIRE \$\_\_\_\_
TOTALE \$100.00

NOM DU MARCHAND 123 MAIN STREET

E454589600000000 AA1A

DATE 05/01/09 HEURE 10:42 PM

ARTICLE: 020 VENTE \$100.00 COMPTE: xxxxxxxxxxxxx xxx

**CODE D'AUTORISATION: 050X00** 

MONTANT DUE \$50.00
POURBOIRE \$\_\_\_\_
TOTALE \$50.00